



**DIMENSION
PARLEMENTAIRE**

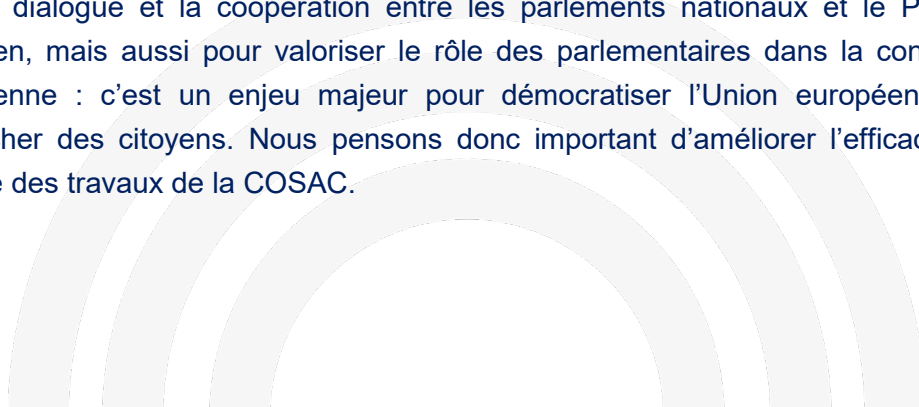
Réunion des Présidents de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC)

à Paris, le 14 janvier 2022

Déclaration de la Présidence

Réunis aujourd'hui à Paris sous Présidence française, les Présidents de la Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires communautaires (COSAC) qui y fut fondée en 1989 ont, par leur présence physique (pour la majorité d'entre eux) ou leur connexion à distance (pour ceux empêchés par la situation sanitaire), confirmé leur attachement à ce forum de discussion parlementaire qui permet des échanges réguliers, sur les grands sujets européens, entre les commissions parlementaires nationales traitant des affaires européennes dans les 27 États membres et le Parlement européen et dont l'existence a été consacrée par les traités européens qui reconnaissent la contribution des Parlements nationaux « au bon fonctionnement de l'Union » (article 12 du Traité sur l'Union européenne).

Soucieux de nourrir l'appartenance des citoyens à l'Union européenne - fil rouge de la Présidence française du Conseil de l'UE qui a retenu pour devise : « relance, puissance, appartenance » -, nous estimons que la COSAC est un lieu irremplaçable pour le dialogue et la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen, mais aussi pour valoriser le rôle des parlementaires dans la construction européenne : c'est un enjeu majeur pour démocratiser l'Union européenne et la rapprocher des citoyens. Nous pensons donc important d'améliorer l'efficacité et la visibilité des travaux de la COSAC.



Aussi, en tant que présidents des commissions des affaires européennes des deux chambres du Parlement français, nous avons proposé aujourd'hui à nos homologues de donner un nouvel élan à la COSAC comme émanation collective des parlements nationaux et creuset possible d'une plus grande adhésion citoyenne au projet européen. Cette proposition, avec l'appui de la troïka présidentielle (associant la présidence slovène qui vient de s'achever, la présidence tchèque qui succédera à la française, et le Parlement européen), a fait l'objet d'un consensus entre les Présidents de la COSAC : des groupes de travail seront ainsi créés au sein de la COSAC sur deux thématiques : la place des valeurs européennes au cœur du sentiment d'appartenance et le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne.

Ce travail commun au long cours se déploiera entre les réunions régulières de la COSAC et sera l'occasion d'améliorer notre compréhension mutuelle, de mettre en valeur ce qui nous unit et d'éclairer nos différences d'approche.

Il pourrait se conclure sous la forme d'un rapport, à finaliser avant la fin du semestre de présidence française.

C'est en effet par la compréhension partagée de nos différences que nous pourrions progresser dans la définition d'un socle commun et dans le renforcement de la confiance mutuelle. Si ce socle commun peut être porteur de propositions communes, celles-ci pourraient être ultérieurement intégrées à des contributions soumises à la COSAC plénière et contribuer ainsi à l'affirmation de cette enceinte parlementaire comme force de proposition dans le système institutionnel européen, au service des citoyens européens.

Sabine THILLAYE
Présidente
Commission des affaires
européennes
Assemblée nationale

Jean-François RAPIN
Président
Commission des affaires
européennes
Sénat